

CABINET SAINT-PAUL

Diriger une entreprise, c'est s'adapter au quotidien à l'évolution rapide de vos clients, de vos fournisseurs, de vos concurrents.

Le Cabinet Saint-Paul Assurances veut être le "partenaire de votre réussite" dans la gestion de vos risques, tant pour la couverture de vos biens et responsabilités, que dans la gestion de vos engagements sociaux et la sauvegarde de vos actifs financiers.

Pour nous, être Courtier en Assurances, c'est avant tout être au service de nos clients.

Un savoir faire acquis depuis de nombreuses années, nous permet de vous offrir les meilleures solutions, aux meilleurs prix selon le schéma suivant :

- Analyse de vos besoins par un Audit de vos risques
- Rédaction d'un Cahier des Charges sur mesure,
- Mise en concurrence des Assureurs pour vous offrir le meilleur tarif,
- Respect de nos obligations d'intermédiation, en toute indépendance des Compagnies d'Assurance,
- Suivi, après mise en place, de la gestion de vos contrats.

Notre démarche ambitieuse est structurée. Depuis 1999, par notre engagement qualité (ISO 9001 - 2000), nous adaptons en permanence nos systèmes d'information aux besoins évolutifs de nos clients.

Le Groupe SAINT-PAUL

CABINET SAINT-PAUL

Le Groupe Saint-Paul est composé de **deux structures juridiques** de courtage dédiées aux entreprises :

❖ **CABINET SAINT-PAUL ASSURANCES :**

Assurance des biens, des responsabilités et des personnes,

❖ **SAINT-PAUL ASSURANCES ET CRÉDIT :**

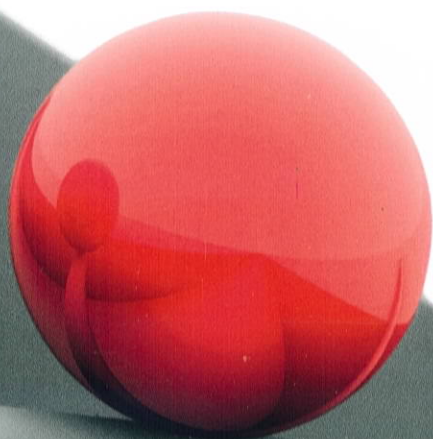
Assurance-crédit, caution, affacturage.

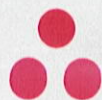
Le Groupe Saint-Paul s'est développé en s'appuyant sur une véritable complémentarité entre les 3 associés, qui partagent une même conception de l'exercice du métier de Courtier en Assurances :

THIERRY MORIN, ancien Cadre au GAN, puis dans le courtage d'assurances depuis plus de 25 ans, **a fondé le Cabinet Saint-Paul** en 1992, **JEAN-LUC BOURGEOIS**, dans le courtage d'assurance depuis plus de 15 ans, **spécialiste du secteur agroalimentaire**, rejoint le Groupe Saint-Paul en 2005, **DANIEL TOURNAY**, dans le courtage d'assurances crédit depuis plus de 20 ans, ancien Directeur de Cabinets de courtage spécialisés dans l'assurance crédit, rejoint le Groupe Saint-Paul en 2007.

Le Groupe Saint-Paul, avec un effectif actuel d'une quinzaine de personnes impliquées, disponibles et aux compétences reconnues sur le Marché, met au service des entreprises une structure à taille humaine.

Consultez notre site internet, www.cabinet-saintpaul.fr





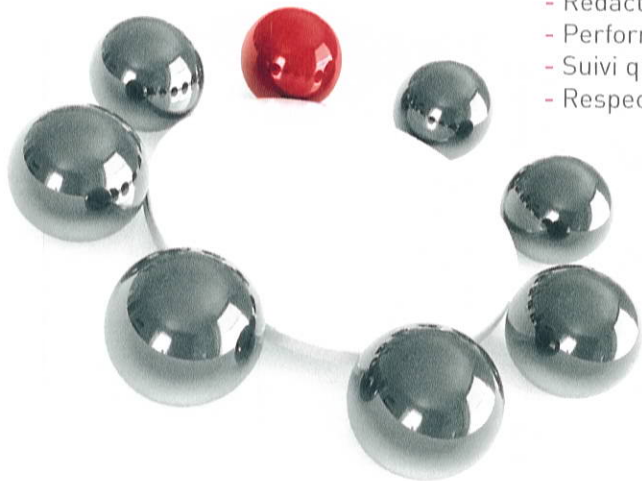
ASSURER VOS ACTIVITÉS

Un partenariat de qualité

Grâce à notre connaissance approfondie de l'univers des entreprises, nous construisons avec nos clients un partenariat de qualité reposant sur les exigences suivantes :

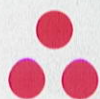
- Éthique et rigueur professionnelle,
- Compétitivité tarifaire,
- Qualité du service,
- Rédaction de contrats sur mesure,
- Performance dans la gestion des sinistres,
- Suivi quotidien en fonction de l'évolution des besoins de l'entreprise,
- Respect des évolutions réglementaires et légales.

Grâce à notre savoir faire sur le marché de l'assurance, nous négocions avec les Assureurs des garanties adaptées à votre activité, aux meilleurs coûts !



Nos domaines d'activités

- ❖ DOMMAGES AUX BIENS ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR L'ENTREPRISE,
- ❖ RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ENTREPRISE ET DE SES DIRIGEANTS,
- ❖ FLOTTE AUTOMOBILE,
- ❖ TRANSPORT DE MARCHANDISES,
- ❖ ASSISTANCE ET ASSURANCE DES COLLABORATEURS À L'ÉTRANGER,
- ❖ ASSURANCE DES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT, CONTAMINATION DE PRODUITS.



ASSURANCE-CRÉDIT ET AFFACTURAGE

Un partenariat de qualité

LE PRINCIPAL ACTIF DE L'ENTREPRISE EST SOUVENT LE POSTE CLIENT...

30 % des dépôts de bilans sont causés par la défaillance d'un ou plusieurs clients importants de l'entreprise en faillite.

Les entreprises rencontrent également aujourd'hui, plus de difficultés à obtenir des financements classiques...

Nos domaines d'activités

SAINT-PAUL ASSURANCES ET CRÉDIT, courtier spécialisé en assurance-crédit et financement du poste client, apporte des solutions concrètes à ses clients :

❖ ASSURANCE- CRÉDIT :

Garantie du poste client; recouvrement des créances impayées; indemnisation de la créance perdue.

Contrats adaptés de la TPE à l' Entreprise multinationale.

Le contrat peut être délégué à un établissement financier et sécuriser ainsi le financement mis en place.

❖ AFFACTURAGE :

Financement du poste client, relance des clients, garantie des créances.

Contrats sur-mesure classiques ou confidentiels.

L'Entreprise dispose ainsi d'un financement souple, indépendant, déplafonné et compétitif.

❖ CAUTIONS :

Légales et financières, caution's Seveso.

❖ EXTERNALISATION DE LA RELANCE CLIENT :

Amélioration du délai moyen de paiement des clients et ainsi de la trésorerie de l'entreprise.